



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique

# Programme d'assistance législative de l'AIEA :

## Vue d'ensemble des activités principales du programme

Aider les États Membres à adhérer aux instruments juridiques internationaux pertinents et à établir et renforcer des cadres juridiques nationaux complets dans le domaine nucléaire en appliquant ces instruments et les normes et orientations pertinentes

OBJECTIF	Sensibiliser	Améliorer la compréhension	Faciliter l'application	Transférer des connaissances
TYPE D'ACTIVITÉ	<b>1</b> INFORMATION ACTIVE ET SENSIBILISATION	<b>2</b> ATELIER	<b>3</b> EXAMEN DE LA LÉGISLATION	<b>4</b> CRÉATION DE CAPACITÉS
ACTIVITÉS PRINCIPALES	Réunion de sensibilisation sur les instruments juridiques internationaux	Atelier national sur le droit nucléaire	Étude documentaire	Institut de droit nucléaire (NLI) / École internationale de droit nucléaire (EIDN)
	Réunion de sensibilisation sur la législation nucléaire nationale	Atelier régional ou sous-régional sur le droit nucléaire	Réunion d'examen bilatérale	Bourses et visites scientifiques / Séminaire national ou régional
DESCRIPTION	Informer les décideurs, les responsables politiques, les hauts fonctionnaires ou les parlementaires (législateurs) et les sensibiliser au droit nucléaire	Faire mieux connaître les instruments juridiques internationaux et les éléments d'un cadre juridique national complet en matière nucléaire	Examiner un projet de texte de loi ou une législation nucléaire nationale en vigueur	Former les rédacteurs de textes de loi et d'autres fonctionnaires au droit nucléaire

L'assistance législative de l'AIEA est à la disposition de tout État Membre en faisant la demande.

Les États qui souhaitent bénéficier de ce programme devraient se mettre en rapport avec le Bureau des affaires juridiques de l'AIEA.

Tél. : (+43 1) 2600 21506. Mél. : [Legislative-Assistance.Contact-Point@iaea.org](mailto:Legislative-Assistance.Contact-Point@iaea.org)

Site web : [www.iaea.org/about/office-of-legal-affairs](http://www.iaea.org/about/office-of-legal-affairs)

# Description des activités principales du programme

Type d'activité	Description de l'activité
<b>1. Information active et sensibilisation</b>	<p><b>Activité(s) principale(s) :</b> réunion de sensibilisation</p> <p><b>Objectif :</b> informer les parties prenantes intéressées et les sensibiliser aux éléments d'une législation nucléaire nationale complète ou à l'importance d'adhérer aux instruments juridiques internationaux pertinents, et examiner des questions précises</p> <p><b>Public cible :</b> décideurs, responsables politiques, hauts fonctionnaires ou parlementaires</p> <p><b>Durée :</b> en principe, se présente sous la forme d'une série de courtes réunions bilatérales axées sur un sujet précis (un à deux jours en général)</p> <p><b>Activité(s) connexe(s) :</b> souvent associée à un atelier national sur le droit nucléaire (d'une durée d'un à trois jours en général) et, en fonction de l'avancement du projet de législation, à une réunion d'examen bilatérale</p> <p><b>Format :</b> organisée dans le pays, en ligne ou au Siège de l'AIEA</p>
<b>2. Atelier</b>	<p><b>Activité(s) principale(s) :</b> atelier national sur le droit nucléaire (et atelier régional ou sous-régional)</p> <p><b>Objectif :</b> permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les instruments juridiques internationaux et les éléments d'une législation nucléaire nationale complète, ainsi que les questions qui revêtent un intérêt particulier pour un pays ; les ateliers régionaux ou sous régionaux permettent d'élaborer des plans de travail pour une assistance législative bilatérale informelle tenant compte de l'assistance future de l'AIEA.</p> <p><b>Public cible :</b> diverses parties prenantes, dont les représentants de l'organisme de réglementation, des ministères pertinents et d'autres organismes</p> <p><b>Durée :</b> dépend de la portée convenue de l'atelier et de la tenue ou non d'activités connexes (un à trois jours en général) ; les ateliers régionaux ou sous régionaux se tiennent généralement tous les deux ans pour chaque région ou sous-région (durant quatre à cinq jours en général)</p> <p><b>Activité(s) connexe(s) :</b> souvent associé à une réunion de sensibilisation ou à un examen de la législation</p> <p><b>Format :</b> organisé dans le pays, en ligne ou au Siège de l'AIEA</p>
<b>3. Examen de la législation</b>	<p><b>Activité(s) principale(s) :</b> étude documentaire et réunion d'examen bilatérale</p> <p><b>Objectif :</b> examen par l'AIEA d'un projet de législation ou d'un texte de loi adopté (loi, acte, décret) lui ayant été soumis pour déterminer si cette législation fournit une base adéquate pour appliquer les instruments juridiques internationaux et les normes et orientations pertinents, et examiner avec le(s) rédacteur(s) du texte de loi et d'autres fonctionnaires les remarques formulées durant la(les) réunion(s) d'examen bilatérale(s)</p> <p><b>Public cible :</b> rédacteur(s) du texte de loi, membres de l'équipe de rédaction et autres fonctionnaires</p> <p><b>Durée :</b> étude documentaire (généralement effectuée en six à huit semaines, en fonction des besoins de traduction) et réunion d'examen bilatérale (un à trois jours en général). En principe, l'assistance fournie consiste en un processus continu durant lequel l'AIEA est amenée à examiner plusieurs versions d'un projet de législation.</p> <p><b>Activité(s) connexe(s) :</b> souvent associé à un atelier national sur le droit nucléaire ou à une réunion de sensibilisation</p> <p><b>Format :</b> prend d'abord la forme d'une étude documentaire et se poursuit par une réunion d'examen bilatérale avec le(s) rédacteur(s) du texte de loi, organisée dans le pays, en ligne ou au Siège de l'AIEA</p>
<b>4. Création de capacités</b>	<p><b>Activité(s) principale(s) :</b> Institut de droit nucléaire (NLI) de l'AIEA, ainsi que bourses et visites scientifiques accordées à un pays</p> <p><b>Objectif :</b> assurer une formation visant à renforcer les capacités nationales pour appuyer la rédaction et l'examen de textes de loi et à faire mieux comprendre les spécificités du droit nucléaire</p> <p><b>Public cible :</b> rédacteur(s) du texte de loi, membres de l'équipe de rédaction et autres fonctionnaires</p> <p><b>Format :</b> aide financière pour participer au NLI annuel [et à l'École internationale de droit nucléaire (EIDN) de l'OCDE/AEN], séminaire de formation national ou régional, bourse allouée au pays ou visite scientifique au Bureau des affaires juridiques de l'AIEA ou dans des organismes de réglementation nationaux, en fonction de la qualification des candidats proposés, de l'avancement du projet de législation, des évaluations pertinentes et des priorités nationales</p>